

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 5 décembre 2023



Les professionnels de l'immobilier mobilisés lors du Congrès FNAIM 2023

Pari réussi pour cette édition 2023 d'«IMMO – Le Congrès Immobilier FNAIM» qui a rassemblé les professionnels de l'immobilier ces 4 et 5 décembre au Carrousel du Louvre. L'occasion pour la profession d'appeler le Gouvernement à faire du logement la priorité absolue des mois à venir et permettre ainsi à l'ensemble du pays de faire face aux nombreuses urgences que constituent la tension locative, l'accèsion à la propriété ou encore la rénovation énergétique.



Crédit photo : Frédéric Albert©

Une profession mobilisée auprès des pouvoirs publics

La présence du ministre du Logement, Patrice Vergriete, qui s'est prêté au jeu des questions-réponses, a offert l'opportunité à Loïc Cantin, de porter une fois de plus la voix des professionnels de l'immobilier et d'appeler à des mesures urgentes pour le logement. En effet, alors que la crise du logement s'aggrave de jour en jour, le président de la FNAIM a exprimé son regret que « *le Gouvernement ne semble pas prendre la pleine mesure des défis auxquels font face les Français* », et a enjoint le ministre du Logement à mettre tout en œuvre pour « *redonner confiance aux propriétaires bailleurs, maillon essentiel de la chaîne du Logement, et donc indispensable pour loger des millions de compatriotes* ».



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Valentin Eynac

galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02

Sensible à ce discours, le ministre du Logement s'est engagé à soutenir les bailleurs privés. « *Nous attendons maintenant de savoir comment cela va se concrétiser* », a réagi Loïc Cantin.

Face à la crise, des solutions à mettre en place de toute urgence

Tout en continuant à plaider pour un aménagement du calendrier pour éviter l'attrition de l'offre locative, la FNAIM maintient ses propositions.

Face à la hausse des taux d'intérêt et au resserrement de l'accès au crédit qui privent de nombreux ménages de l'accès à la propriété, Loïc Cantin a réitéré sa requête d'autoriser la portabilité et la transférabilité des prêts en cours, pour accompagner les acquéreurs et vendeurs et donner un peu de respiration au marché du logement.

Avec la portabilité, un propriétaire pourrait conserver, pour financer sa nouvelle acquisition, l'emprunt qu'il a contracté pour le bien qu'il souhaite revendre, la transférabilité quant à elle consiste à attacher le prêt, non pas à l'emprunteur, mais au bien lui-même. Cela permettra le transfert du prêt accordé initialement à l'ancien propriétaire au profit du nouvel acquéreur.

« Des mesures simples, facilement applicables et de bon sens, qui permettraient de relancer le marché immobilier et préserver le pouvoir d'achat des ménages. Et le tout sans surcoût pour les finances publiques ! », précise Loïc Cantin.

Compte tenu du risque de diminution de l'offre de logements et du défi de la rénovation énergétique, la FNAIM a par ailleurs renouvelé, auprès du ministre, son plaidoyer en faveur de la mise en place de la « Vente en l'état futur de rénovation », un contrat qui subordonnerait la transaction à la réalisation de travaux de rénovation énergétique par le vendeur, dont le prix serait intégré au prix de vente.

Loïc Cantin a rappelé par ailleurs le nombre insuffisant d'entreprises qualifiées et aptes à répondre au volume des travaux à engager pour mener à bien cette rénovation.

Interpellé par Loïc Cantin sur l'encadrement des loyers et le risque de découragement des propriétaires bailleurs, le ministre a indiqué souhaiter lier l'application de cet encadrement avec un objectif minimal de production sur le territoire, et demande à la FNAIM de travailler avec lui afin de bâtir ce dispositif.

Patrice Vergriete s'est également engagé s'opposer à toute remise en cause de la loi Hoguet, et a déclaré se tenir aux côtés des professionnels de l'immobilier, qu'il considère « *comme de réels tiers de confiance* » avec lesquels il souhaite travailler.

La FNAIM lance « l'adhésion militante »

Cette édition 2023 du Congrès a également été l'occasion pour la FNAIM de présenter sa nouvelle offre, aux côtés de l'ensemble des représentants des principaux réseaux (Century 21, Guy Hocquet, ERA, L'Adresse, Laforêt et Orpi).

L'adhésion militante est destinée aux réseaux bénéficiant déjà par leur franchise des avantages de l'adhésion traditionnelle FNAIM : assistance juridique, outils professionnels, offre partenaires, image et notoriété du Cube Jaune et de nombreux autres services. L'adhésion militante est une alternative à l'adhésion classique et permet de rejoindre les rangs de la FNAIM pour soutenir ses combats politiques militants et renforcer son poids auprès des pouvoirs publics.



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Valentin Eynac

galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02

« Cette nouvelle adhésion, totalement novatrice, vise à renforcer la représentativité de la FNAIM et son rôle de première force militante au service du secteur de l'immobilier. », explique Loïc Cantin, président de la FNAIM. « Plus nous serons nombreux, plus notre voix sera forte pour porter les messages et les intérêts des professionnels de l'immobilier. Fédérer, défendre et innover, tels sont les fondamentaux qui animent aujourd'hui la Fédération Nationale de l'Immobilier ».

La FNAIM s'engage aux côtés de la French PropTech

Loïc Cantin et Pierre Leroy, président du mouvement d'entrepreneurs de la French PropTech, ont également saisi l'opportunité de ce Congrès pour s'engager dans un partenariat de 3 ans. Placée sous le patronage de Patrick Vergriete, cette collaboration vise à valoriser l'innovation et les solutions digitales au sein des agences immobilières, des syndicats de copropriétés et des gestionnaires de biens.

La FNAIM est le premier syndicat à créer un partenariat avec la French PropTech.

Pour accompagner au mieux la transformation numérique des adhérents de la FNAIM, ce partenariat prévoit la création d'un véhicule de financement de solutions digitales, destiné aux startups et aux acteurs de la transaction qui font le pari de l'innovation pour répondre aux enjeux climatiques, économiques et sociaux.

Télécharger le communiqué de presse



ON EN PARLE ?

Pour continuer sur le sujet



Entamons une discussion !



[@presidentfnaim](https://twitter.com/presidentfnaim)

[@FNAIM](https://twitter.com/FNAIM)



À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier reconnue représentative dans la branche de l'immobilier avec plus de 43 000 salariés. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. A travers son École Supérieure de l'Immobilier, elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Valentin Eynac

galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02